



## Le Président directeur général

## **Décision n°2024/115 /PDG**Portant délégation de signature

Le président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 portant désignation du président-directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision 2024/64/PDG relative à l'organisation générale de l'ASP,

## Décide

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: concernant les documents ayant une incidence financière relevant de l'**Inspection générale**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Corinne TOUTAIN	Cheffe de l'inspection générale	Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement :  - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre d'une procédure non formalisée, dans la limite de 40 000€ HT  - Engager juridiquement l'établissement dans le cadre de l'exécution d'un marché signé par la Direction générale ou portée par une centrale d'achat au travers d'une convention signée par l'établissement  - Certifier le service fait
Pascal DROUIN		

<u>Article 2</u>: concernant les documents sans incidence financière relevant de l'**Inspection générale**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Corinne TOUTAIN	Cheffe de l'inspection générale	- Signer la fiche d'expression de besoin dans le cadre de la formalisation d'une demande d'achat - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Pascal DROUIN	Inspecteur général	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire - Signer les ordres de mission

<u>Article 3</u>: La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet. Elle prend effet à compter du 15 novembre 2024.

Fait à Limoges, Le 15 novembre 2024

Le Président Directeur Général par Intérim,

Armand SANSÉAU

M. Le président-directeur général par intérim (original)

Copies:

Mme Corinne TOUTAIN
M. Pascal DROUIN

M. l'Agent comptable DRH DFJL